

## Immunologie et Vaccinations en Médecine Vétérinaire & Proposition de la Naturopathie en Santé Animale

*Le texte proposé ci-dessous fait partie intégrante de la formation reçue par les futurs docteurs en médecine vétérinaire en matière d'immunologie\* et de stratégies vaccinales. Il a été simplifié pour permettre au grand public une meilleure compréhension. Ses 6 premières parties ont été également publiées sur le site NaturaVox dans un contexte présenté plus explicitement, dans le souci d'informer également les propriétaires ayant peu de connaissances scientifiques. La dernière partie est uniquement consultable ici, à la suite des 6 premières, ceci pour des raisons évidentes de longueur du texte dans son intégralité.*

\* Faculté de médecine vétérinaire de Liège - Belgique

### Définition de l'accident vaccinal

Un accident vaccinal est un trouble sévère qui peut survenir à l'occasion d'une vaccination, le plus souvent individuel (mais qui peut être collectif quand les conditions sont identiques pour le groupe vacciné). L'ensemble de ces accidents est regroupé sous le terme de « risque vaccinal », qui va depuis une maladie vaccinale jusqu'au choc anaphylactique. Les 2 principales causes du risque vaccinal sont une **vaccination réalisée à tort** (chez un animal non vaccinable), ou une **mauvaise application du protocole du vaccin**.

Les effets indésirables de la vaccination sont des risques vaccinaux qui peuvent survenir chez un animal pourtant vacciné selon les recommandations adéquates. Les vaccins des différents types comportent tous un risque, plus ou moins élevé selon leur nature, et selon la « vaccinabilité » de l'individu.

Le plus souvent le risque vaccinal apparaît rapidement après la vaccination, de quelques heures à une journée. Les manifestations et les causes d'un risque vaccinal sont nombreuses:

- risques dus à la virulence résiduelle du vaccin
- risques d'exacerbation d'une infection latente par l'agent infectieux en cause (*désorganisation de la réponse immune naturelle par l'administration d'antigènes vaccinaux*)
- risques d'hypersensibilité à un des constituants du vaccin (*antigènes vaccinaux, conservateurs aluminiques, substances potentiellement toxiques...*) et phénomènes immunopathologiques (*urticaire...*).
- risques liés à un animal non vaccinable (*voir respect des contre-indications, trop jeune, malade, immunodéprimé, gestant ..*).
- risques dus à une mauvaise qualité du vaccin ou de la vaccination (*erreurs, abcès à cause d'une mauvaise désinfection au site d'injection, stratégie vaccinothérapeutique erronée..*)
- risques liés à la diffusion éventuelle du vaccin dans l'environnement, risques pour l'homme ou les animaux exposés aux animaux vaccinés

Le vaccin reste un acte médical et à ce titre doit être entouré des précautions d'usage, dont une consultation assortie d'un examen clinique sérieux, parallèlement renseigné par le dossier de santé du suivi de l'animal en clinique.

Un urticaire peut survenir localement ou focalement autour du site d'injection, ou dessus (il s'agit d'un oedème du à la dégranulation des mastocytes conjonctifs en présence d'un vaccin

irritant ou froid ou contenant un fort taux de calcium, ou chez un individu anormalement réactif).

### Virulence et vaccins vivants

La virulence résiduelle regroupe un ensemble d'éléments microbiens présents dans le vaccin qui peuvent occasionner un risque vaccinal pour les raisons énoncées ci après :

- persistance d'une **capacité d'infection/multiplication** (vaccins vivants). *La maladie vaccinale est bien une maladie similaire à celle causée par la souche sauvage, survenant chez un individu immunodéprimé qui n'est pas capable de contrôler efficacement la multiplication du vaccin.* Il est possible d'observer une maladie vaccinale sur les individus les plus fragiles et cela peut arriver surtout lorsque sont vaccinés de très grands effectifs (cas des vaccinations collectives des oiseaux)
- persistance d'une partie des **toxines/endotoxines/enzymes**, sous une forme plus ou moins active (les endotoxines étant les éléments bactériens dont il est le plus difficile de se débarrasser), qui provoque une réaction inflammatoire post-vaccinale.
- Présence d'éléments ou substances toxiques induisant un risque vaccinal non négligeable (hydroxyde d'aluminium, mycotoxines etc.)

Des réactions minimales (inflammation locale et/ou fièvre modérée) sont fréquentes avec les vaccins bactériens, vivants atténués ou non-atténués ; elles ne doivent pas pour autant être négligées. Leur inscription sur le carnet de santé de l'animal est importante pour assurer un suivi convenable en cas de modifications des habitudes de consultation (déménagement, changement de vétérinaire etc.) du propriétaire.

### Définition de la réaction vaccinale

La réaction vaccinale est une manifestation *a priori* bénigne, et très fréquente, qui peut survenir à l'occasion d'une vaccination, liée à la virulence résiduelle et/ou aux réactions non spécifiques induites par l'adjuvant. La réaction vaccinale est considérée comme normale lorsque elle est modérée et passagère (moins de 48H) ; elle se distingue ainsi du risque vaccinal qui est une manifestation sévère.

Les manifestations les plus fréquentes d'une réaction vaccinale sont de type :

- Réaction locale : douleur au point d'injection, inflammation locale, survenue de prurit, d'œdème etc. au site (à son endroit ou en zone périphérique) du rappel.
- Réaction générale: réaction fébrile, anorexie, apathie.

Il n'est pas conseillé de traiter la réaction vaccinale avec l'usage d'AINS locaux ou généraux, ni de corticoïdes, puisque l'efficacité de la vaccination peut en être affectée. A ce titre, il faut reconnaître que les moyens et techniques propres à l'allopathie sont considérablement réduits face à la réaction vaccinale. En revanche, il est indispensable de **systématiquement** prévenir le propriétaire de la survenue possible d'une réaction vaccinale, à surveiller par ses soins (la réaction doit rester modérée et disparaître en moins de 48h) et des précautions nécessaires pour obtenir l'efficacité optimale (repos, alimentation nutritive équilibrée etc.).

### Définition et présentation des contre-indications vaccinales

Les contre-indications vaccinales sont destinées à empêcher certains risques vaccinaux liés à la fragilité particulière de l'individu animal. Les principales contre-indications à la vaccination doivent être recherchées avant tout acte vaccinal lors de la visite de l'animal à cet effet :

- Les **contre-indications générales**, qui concernent particulièrement les vaccins vivants et/ou à virulence résiduelle élevée, qui ne sont pas forcément mentionnées

explicitement dans les fiches signalétiques = immunodépression, maladie intercurrente, traitement par des glucocorticoïdes...

- Les **contre-indications particulières** à certains vaccins qui sont décrites dans les fiches signalétiques RCP = risque d'hypersensibilité, connu ou présumé, de l'animal à un composant, contre-indication dans une espèce, gestation...
- Les **contre-indications au rappel vaccinal** chez un animal qui a déjà présenté une réaction d'HS1

Chacune de ces contre-indication demande une adaptation particulière de la stratégie vaccinothérapeutique : identification de l'allergène en cause, modification du protocole en soustrayant la valence en cause, changement de gamme vaccinale, et ceci à la condition évidente que ces propositions entrent en conformité avec le critère de vaccinabilité de l'animal, voire cessation momentanée de l'acte vaccinal ou report de son rappel à une date ultérieure, après constatation effective de l'amélioration de la santé de l'individu concerné.

Parmi les contre-indications générales, il est important de **ne pas oublier** l'immunodépression des nouveaux-nés de moins de 10 jours : ils peuvent contracter une maladie vaccinale avec certains vaccins vivants par administration directe, ou en s'infectant au contact d'adultes ou jeunes de leur entourage qui viennent de recevoir ce type de vaccin. Il est tout à fait contre-indiqué de vacciner des femelles qui viennent de mettre bas et des individus au contact de nouveaux-nés (*ex: vaccin de la maladie de Carré chez le chien*)

### Quelle innocuité pour les vaccins ?

L'innocuité d'un vaccin se mesure à la rareté et à la bénignité des effets indésirables. Etant donné que le vaccin est un acte préventif, le risque vaccinal est considéré comme **inacceptable**, et doit être réduit au maximum grâce à la **rigueur** prise pour vérifier que l'animal est effectivement en état d'être vacciné (respect des indications et contre-indications) et pour garantir la traçabilité de la vaccination.

Bien que la réglementation de la pharmacie, aussi bien humaine que vétérinaire, impose un contrôle de sécurité avant la libération sur chaque lot de vaccin, de façon à en garantir la relative innocuité (respect des concentrations fixées, absence de contaminant, fiabilité de l'inactivation...), les accidents et maladies vaccinales répertoriés, **de plus en plus nombreux depuis une dizaine d'années**, demandent de garder à l'esprit que les adjuvants, conservateurs, contenus bactériens, ne sont pas exempts de toxicité potentielle.

Seule une conduite vaccinale rigoureuse, méthodique et réalisée en respect absolu des indications et contre-indications permettra la réduction significative des risques vaccinaux.

Si la stratégie vaccinale doit être suspendue ou repoussée pour garantir à l'animal le rétablissement immunitaire nécessaire, ou si la stratégie vaccinale est considérée comme induisant davantage de risques que de bénéfices pour l'individu, le respect d'autres protocoles peut être appliqué avec succès.

### Définition d'un animal non vaccinable

- individu déjà porteur de la maladie ciblée par la vaccination (incubation, portage sain)
- individu avec un risque d'exposition très élevé dans les jours suivant la vaccination
- individu porteur d'une autre maladie infectieuse
- individu parasité (ectoparasites ou helminthes)
- individu ayant déjà présenté une réaction d'HS1 à une vaccination précédente

- individu immunodéprimé (atteinte innée ou acquise)
- individu très jeune (attention à respecter l'indication vaccinale, mais certains individus mûrent plus lentement)
- femelle gestante

## Position prophylactique et curative de la naturopathie face à l'acte vaccinal

### Prophylaxie

1. Proposition d'une couverture **systématique** de protection homéopathique **individualisée** pour chaque animal *reconnu vaccinable*
  - quelle que soit la maladie visée
  - quelle que soit la stratégie vaccinale choisie
2. Couverture dont les modalités sont les suivantes :
  - a. galénique doses-globules (durée d'action effective plus longue)
  - b. administration d'une prise à J-2, J-1, J et J+1, *a minima*
  - c. observation rigoureuse de l'animal pendant 48H après l'injection avec respect des indications de précaution (repos, alimentation vitaliste adaptée)
3. Refus de l'acte vaccinal sur un animal reconnu non-vaccinable (contre-indications avérées)
4. Refus de l'acte vaccinal sur un animal affaibli, au système immunitaire non mature, ou reconnu fragile, ce qui inclut :
  - le senior (en vertu de l'âge de vieillesse adapté à la race)
  - l'animal mammifère de moins d'un an
  - la femelle gestante, la femelle allaitante
  - toute maladie (allergique, infectieuse, parasitaire, auto-immune, neurologique, cancéreuse, virale etc.) non considérée comme guérie à la date du rappel

*NB : cette liste n'est qu'un rappel plus clairement défini des contre-indications vaccinales citées précédemment tout au long du texte*

5. Proposition d'une stratégie vaccinale sérieuse en corrélation avec les recherches scientifiques effectuées, en termes de durée de protection **effective réelle** du vaccin administré, et qui pourrait s'énoncer comme suit :
  - vaccins vivants et/ou à virulence résiduelle élevée : un rappel tous les 6 ans chez le chien, tous les 8 ans chez le chat
  - vaccins non vivants, ou vivants atténués, et/ou à virulence résiduelle faible : un rappel tous les 4 ans chez le chien, tous les 6 ans chez le chat
  - primo-vaccination non précoce – en respect avec l'activité de maturation immunitaire de la première année de vie
6. Cas particulier des maladies virales épidémiques, telles que la parvovirose canine \*
  - primo-vaccination intervenant après un délai *minimum* de 8 semaines de vie (moment où le colostrum perd peu à peu sa richesse en anticorps maternels), avec seconde injection 4 à 6 semaines plus tard et un seul rappel du jeune adulte l'an suivant, **l'ensemble** sous couverture homéopathique spécifique à visée hétéro- isothérapique (type nucléotides)
  - + choix préférentiel orienté vers un vaccin non vivant (= contenant des fragments du parvovirus) ou vivant atténué (= contenant des parvovirus dénaturés de leur virulence)

1. *les propositions indiquées ici s'adressent aux animaux ne vivant pas en collectivité importante, comme ceux d'élevage, pour lesquels d'autres propositions plus adaptées doivent être aménagées.*

## Curativité

2. Intervention homéopathique adaptée à l'animal concerné dès la constatation d'une vaccine (= réaction vaccinale non considérée comme normale, et non pas cette maladie de la vache appelée communément CowPox)
3. Prise en charge naturopathique (donc holistique) dès le diagnostic de vaccinose (= maladie vaccinale) compte-tenu de la faiblesse d'action thérapeutique curative, reconnue en la matière, de l'allopathie, et dont les modalités pourraient s'énoncer comme suit :
  - Traitement homéopathique *per os*, de préférence uniciste – pour sa progressivité
  - Stimulation immunitaire sous hétéro-isothérapie ou phytothérapie, au choix, en fonction de l'espèce concernée et de sa capacité d'acceptation des traitements
  - + Phase nutritionnelle adaptée (vitaliste, nutritive, équilibrée, fraîche et variée)
4. Suivis mensuels, puis trimestriels, de l'animal jusqu'à la guérison, si elle peut survenir
5. L'ensemble de cette proposition induit :
  - La capacité, pour le soignant comme pour le maître, à reconnaître **rapidement** la réaction vaccinale anormale ou hypersensible
  - La capacité pour le soignant, docteur en médecine vétérinaire, à **diagnostiquer** rapidement la vaccinose
  - La capacité pour le soignant, DMV ou praticien en médecines naturelles en santé animale ou naturopathe en santé animale, à proposer un traitement homéopathique **adéquat** pour le sujet concerné – ou à *référer* si tel n'est pas le cas

*Le saviez-vous ?* Cette réactivité du soignant ou du maître (ou des deux ensemble) face au risque vaccinal est communément nommée « **rebond vaccinal** » en naturopathie à spécialité vétérinaire.